AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20210319-2329-BF
en date du 19/03/2021 ; REFERENCE ACTE : 2329

Extrait du procès-verbal des Délibérations de l'Assemblée Générale

DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA

Délibération n° 2331

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 11 du mois de Mars, de 18h00 à 21H35, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 425
Nombre de voix des délégués en exercice : 561.75
Présents et représentés eau et assainissement : 218
Nombre de procurations : 65

Quorum : 188.25
(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 279.23

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 1.00

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :5.00

NE PREND PAS PART AU VOTE : 3.00

NON VOTANTS :27.88

Objet

Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2020

Budget Principal

Madame la Présidente rappelle qu'après le vote du compte administratif 2020, il convient de procéder à l'affectation des résultats de manière à ce qu'ils puissent faire l'objet d'une reprise lors de l'adoption du budget primitif 2021. L'affectation concerne le résultat de clôture de l'exercice 2020 (résultat de l'exercice n + résultat reporté n-1) de la section de fonctionnement. Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple.

- *Budget principal* :

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau de l'exercice N-1	0,00 €
Résultat de l'exercice N	0,00 €
Total à affecter	0,00 €
PROPOSITION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
En section d'investissement (conformément à la prévision budgétaire année N au compte 021)	0,00 €
Affectation complémentaire en section d'investissement	0,00 €
Affectation en report à nouveau (section d'exploitation)	0,00 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement est le suivant :

- report à nouveau de l'exercice N -1: + 335 851.40 €
- résultat de l'année N: - 20 713.39 €

TOTAL + 315 138.01 €

Madame la Présidente vous propose d'affecter ce report sur la même section.

* *

*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

le présent rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente à affecter les résultats conformément à la présente délibération.

Adopté à la majorité.

La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du 19 MARS 2021
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le 19 MARS 2021

La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI

Reçu en Préfecture le : 19 MARS 2021

Publié ou Notifié le : 22 MARS 2021